



LICENCE DROIT, 3^{ème} année (L3)

Parcours « SCIENCE POLITIQUE »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques :

Soline LAPLANCHE-SERVIGNE, MCF et Vincent MARTIGNY, Professeur

I. Organisation

L'organisation de la troisième année de Licence de droit parcours « Science Politique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement de la troisième année de Licence de Droit parcours « Science Politique » est décomposé en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités (UE) comprenant un ou plusieurs enseignements (ECUE) dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

La hiérarchie des éléments est la suivante :

1. Année
2. Semestre
3. Unité d'Enseignement (UE)
4. Élément constitutif d'une unité d'enseignement (ECUE)

Article 2 : Le semestre 5 est composé de la manière qui suit :

Article 2.1 : les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « **Dynamiques politiques** » :

UE Dynamiques politiques	CM	TD
Etat, nation, citoyenneté	30h	15h

Article 2.2 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « **Sociologie et science politique** »

UE Sociologie et science politique	CM	TD
Sciences sociales du politique	30h	
Méthodologie de la science politique		20

Article 2.3 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « **Institutions et administrations** » :

UE Institutions et administrations	CM
Politiques des identités (« race », genre, classe)	30h
Sociologie des administrations	30h

Article 2.4 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE « **Ouverture internationale et juridique 1** ». L'enseignement de « Politique internationale » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant(e) :

UE Ouverture internationale et juridique 1	CM
Politique internationale	30h
Droit général de l'Union Européenne (choix n°1)	30h
Droit international public (choix n°2)	30h
Histoire des idées politiques (choix n°3)	30h

Article 2.5 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr à l'exception du TD d'anglais.

UE Compétences transversales 5		TD
Compétences numériques 3		
Compétences informationnelles 3		
Anglais 5		15h

Article 3 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 3.1 : les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « **Régulations politiques** » :

UE Régulations politiques	CM	TD
Introduction à l'analyse des politiques publiques	30h	15h

Article 3.2 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements de l'UE « **Cadres et actions politiques** »

UE Cadres et actions politiques	CM	TD
Elections et participations politiques	30h	
Culture générale		20h

Article 3.3 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux enseignements de l'UE « **Pouvoir et débats politiques** » :

UE Pouvoir et débats politiques	CM
Grandes controverses françaises	30h
Médias et pouvoirs	30h

Article 3.4 : Les étudiantes et les étudiants doivent obligatoirement suivre deux enseignements au sein de l'UE « **Ouverture internationale et juridique 2** ». L'enseignement de « politique comparée : État et démocratie en Europe » est obligatoire, le second enseignement est laissé au choix de l'étudiant(e) :

UE Ouverture internationale et juridique 2	CM
Politique comparée : État et démocratie en Europe	30h
Droit matériel de l'Union Européenne (choix n°1)	30h
Histoire des idées politiques 2 (choix n°2)	30h

Article 3.4 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE de « **compétences transversales** ». Ces enseignements sont entièrement dématérialisés sur la plateforme fact.univ-cotedazur.fr à l'exception du TD d'anglais.

UET Compétences transversales 6		TD
Compétences écrites 3		
Compétences préprofessionnelles 3		
Anglais 6		15h

Article 4 – Contrat pédagogique :

La validation du contrat pédagogique est opérée par l'étudiant(e) pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé.

Article 5 – Assiduité :

Les étudiantes et les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés, au sein des groupes qui leur ont été attribués. Deux absences injustifiées entraînent la note de zéro dans les travaux dirigés. Elles et ils peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances la troisième année de Licence de Droit parcours « Science Politique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 6 : Au sein de chaque semestre, il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les règles de capitalisation et de compensation de chaque ECUE et UE y sont également renseignées.

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis. Chaque ECUE est capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20. La capitalisation d'une unité d'enseignement entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent, sans que chacun de ces éléments ne présente individuellement une note égale ou supérieure à 10/20.

Article 6.1 : Chaque UE est validée dès lors que la moyenne pondérée des enseignements qui la composent (ECUE), compensés entre eux, est supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.2 : Chaque semestre est validé dès lors que l'étudiant obtient une moyenne pondérée des UE compensées entre elles supérieure ou égale à 10/20.

Article 6.3 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne des semestres compensés entre eux supérieure ou égale à 10/20.

Article 7 – Dispense d'assiduité :

Vu les dispositions de l'article 5.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 8 – Session 2 :

Dès lors que les conditions de validation de l'année ne sont pas remplies (article 6.3), l'étudiant(e) est convoqué(e) en seconde session d'examen (dénommée « les rattrapages »).

Article 8.1 – Dispositions générales : l'étudiant(e) doit passer les épreuves des enseignements (ECUE) pour lesquels il ou elle n'a pas obtenu la moyenne au sein des unités d'enseignement ajournées au sein du semestre lui-même ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note obtenue en session 2 remplace la note obtenue en session 1.

Article 8.2 – Dispositions spécifiques : l'étudiant(e) doit passer une épreuve unique pour les UE « dynamiques politiques » et « régulations politiques » dans laquelle il ou elle n'a pas obtenu la moyenne au sein du semestre ajourné, selon les modalités de contrôle des connaissances renseignées dans les tableaux en annexe du présent règlement.

La note unique obtenue en session 2 remplace les notes obtenues en épreuve terminale de CM et contrôle continu de TD obtenus tous deux en session 1.

Article 9 – Bonus :

Les étudiantes et les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 – Mentions :

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'attribution d'une mention est automatique en session 1, et sur décision du Jury en session 2.

L'attribution d'une mention en Licence 3 est reportée sur le diplôme national de Licence.

Article 11 – Redoublement :

Le redoublement est de droit dans la limite des cinq inscriptions administratives en Licence. Le redoublement de l'année n'est autorisé qu'une seule fois. À titre exceptionnel, une dérogation peut être accordée par la directrice de l'EUR sur demande motivée de l'étudiant, formulée dans les sept jours à compter de la publication des résultats par le jury. L'étudiant devra avoir validé un semestre et démontré une progression de ses résultats lors des sessions d'examen.

L'inscription en année de césure n'est pas décomptée.

LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 5							1ère session			2ème session et dispensés d'assiduité	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE : Dynamiques politiques	6	2	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Etat, nation, citoyenneté (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Etat, nation, citoyenneté (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE : Sociologie et science politique	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Sciences sociales du politiques (CM)		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	TD Méthodologie de la science politique		1	OUI	OUI	CCI	2			ORAL	
UE	UE : Institutions et administrations	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Politique des identités ("race", genre, classe)		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Sociologie des administrations		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
UE	UE : Ouverture internationale et juridique 1	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Politique internationale		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Droit général de l'Union européenne		1	OUI	OUI	CT		ORAL		ORAL	
ECUE	Droit international public 1		1	OUI	OUI	CT		ORAL		ORAL	
ECUE	Histoire des idées politiques de l'Antiquité aux Temps modernes		1	OUI	OUI	CT		ORAL		ORAL	
UE	UE Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Numériques 3	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr									
ECUE	Informationnelles 3										
ECUE	Anglais 5										

CT : contrôle terminal
CCI : contrôle continu intégral
CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal
NN : non noté

LICENCE 3 SCIENCE POLITIQUE - SEMESTRE 6

							1ère session			2ème session et dispensés d'assiduité	
							Contrôle Continu (CC)	Contrôle Terminal (CT)		Contrôle terminal (CT)	
Nature	Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	UE : Régulations politiques	6	2	OUI	OUI					Écrit	3H
ECUE	Introduction à l'analyse des politiques publiques (CM)		1	NON	OUI	CT		Écrit	3H		
ECUE	Introduction à l'analyse des politiques publiques (TD)		1	NON	OUI	CCI	2				
UE	UE : Cadres et actions politiques	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Elections et participations politiques (CM)		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Culture générale (TD)		1	OUI	OUI	CCI	2			ORAL	
UE	UE : Pouvoir et débats politiques	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Grandes controverses françaises		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Médias et pouvoirs		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
UE	UE : Ouverture internationale et juridique 2	6	2	OUI	OUI						
ECUE	Politique comparée : État et démocratie en Europe		1	OUI	OUI	CT		Écrit	3H	Écrit	3H
ECUE	Droit matériel de l'Union Européenne		1	OUI	OUI	CT		ORAL		ORAL	
ECUE	Histoire des idées politiques 2		1	OUI	OUI	CT		ORAL		ORAL	
UE	UET Compétences transversales	6	1	OUI	OUI						
ECUE	Écrites 3	Les compétences transversales sont mises en œuvre par l'Université. Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site : fact.univ-cotedazur.fr									
ECUE	Pré-professionnalisation 3										
ECUE	Anglais 6										

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté